

Informations aux clients

Information pour les clients ayant déjà perçu le paiement du premier dividende :

Pour l'instant il n'y a pas de second dividende déclaré, dès qu'il le sera, les clients pourront prendre connaissance uniquement via le site internet. Pour des raisons d'organisation évidente et d'économie de frais, il est le seul moyen de communication qui sera utilisé pour répondre à cette question.

Information pour les clients n'ayant encore perçu aucun paiement, car leur créance n'est pas acceptée :

Les liquidateurs font tout leur possible afin de traiter toutes les demandes de créance dans les meilleurs.



J. DELVAUX



Y. HAMILIUS